

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFREY, et M^{lre} NEVERLET, Libraires;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	Express-Poste.	6 — 36 — —	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Chaque jour apporte une confirmation aux sentiments d'après lesquels la Russie regarderait à deux fois, avant de repousser nettement les propositions autrichiennes. La nouvelle de l'acceptation de la médiation de la Saxe par le Czar, transmise hier soir, par une dépêche de Berlin, ainsi que la déclaration qu'aurait faite le comte de Nesselrode dans le sens d'une acceptation partielle des propositions, sont de nouveaux indices de l'attitude au moins prudente de la cour de Saint-Petersbourg. Rien n'est donc terminé; les négociations sont toujours pendantes.

En Prusse même, d'où était d'abord parti le bruit d'après lequel le gouvernement russe avait brusquement repoussé les premières ouvertures du comte Esterhazy, l'opinion est redevenue favorable aux idées de négociations et de transactions. « De bonnes nouvelles sont arrivées aujourd'hui de Russie, nous écrit-on de Berlin, le 8 janvier, et, par suite, la disposition des esprits s'est sensiblement améliorée. On a reçu de Saint-Petersbourg un rapport détaillé qui fait connaître le commencement des négociations entre le comte Esterhazy et M. de Nesselrode, ce qui vient à l'appui de ce que l'on avait précédemment annoncé que la Russie ne rejette pas, de prime-abord, les propositions autrichiennes et que l'on cherche un acheminement pour arriver à une entente honorable pour toutes les parties. » On a également reçu, ajoute le même correspondant, un rapport du colonel de Manteuffel qui laisse entrevoir, comme très-prochain, un rapprochement entre le cabinet de Vienne et celui de Berlin au sujet d'une proposition à présenter à la Diète fédérale. Tout est donc loin, encore une fois, d'être définitivement compromis.

S'en suit-il que la paix doit nécessairement sortir des indications que nous venons de reproduire? C'est ce que nous nous gardons d'affirmer. La Russie met une sourdine à son orgueil, c'est ce que nous nous bornons à constater. Et c'est déjà chose assez grave. On nous apprend qu'un des emplois les plus importants, à Saint-Petersbourg, celui de chef du

cabinet de l'archi-chancelier Nesselrode, est donné à M. le conseiller d'Etat Fronton, l'un des partisans les plus sincères des idées de paix. On sait que M. de Fronton a longtemps été attaché à l'ambassade de Berlin, puis à celle de Vienne. L'avènement de M. de Fronton aux affaires, est un dernier gage donné par l'empereur Alexandre au parti russe allemand, au moment même où l'on supposait que celui-ci avait définitivement battu en retraite devant le vieux parti moscovite. — Hayas.

Un des correspondants de l'Indépendance lui transmet le texte des propositions que le comte Esterhazy a portées à Pétersbourg. Nous reproduisons ce document d'après la feuille belge. Il ne diffère point matériellement du texte donné par le Times, il y a quatre ou cinq jours, ni de l'analyse que le Journal des Débats a publiée le lendemain, sur la foi d'une lettre de Berlin :

1° PRINCIPAUTES DANUBIENNES.

« Abolition complète du protectorat russe. Les Principautés danubiennes recevront une organisation conforme à leurs vœux, à leurs besoins, à leurs intérêts, et cette nouvelle organisation, pour laquelle la population sera elle-même consultée, sera reconnue par les puissances contractantes et sanctionnée par le Sultan, comme émanant de son initiative souveraine. Aucun Etat ne pourra, sous un prétexte quelconque, sous aucune forme de protectorat, s'ingérer dans les questions d'administration intérieure des Principautés. Elles adopteront un système définitif, permanent, réclamé par leur position géographique, et aucune entrave ne pourra être mise à ce que, dans l'intérêt de leur sécurité, elles fortifient, comme elles l'entendent, leur territoire contre toute agression étrangère.

» En échange des places fortes et territoires occupés par les armées alliées, la Russie consent à une rectification de sa frontière avec la Turquie européenne. Elle partirait des environs de Chotym, suivrait la ligne des montagnes qui s'étend dans la direction sud-est et aboutirait au lac Salyzk. Le tracé sera définitivement réglé par le traité général,

et le territoire concédé retournerait aux Principautés et à la suzeraineté de la Porte.

2° DANUBE.

» La liberté du Danube et de ses embouchures sera efficacement assurée par des institutions européennes, dans lesquelles les puissances contractantes seront également représentées, sauf les positions particulières des riverains qui seront réglées sur les principes établis par l'acte du congrès de Vienne, en matière de navigation fluviale. Chacune des puissances contractantes aura le droit de faire stationner un ou deux bâtiments légers aux embouchures du fleuve, destinés à assurer l'exécution des règlements relatifs à la liberté du Danube.

3° MER NOIRE NEUTRALISÉE.

» Cette mer sera ouverte aux bâtiments marchands, fermée aux marines militaires. Par conséquent, il n'y sera créé ni conservé des arsenaux militaires maritimes. La protection des intérêts commerciaux et maritimes de toutes les nations sera assurée dans les ports respectifs de la mer Noire, par l'établissement d'institutions conformes au droit international et aux usages consacrés dans la matière. Les deux puissances riveraines s'engagent mutuellement à n'y entretenir que le nombre de bâtiments légers, d'une force déterminée, nécessaires au service de leurs côtes. Cette convention, conclue séparément par ces deux puissances, fera partie comme annexes du traité général, après avoir été approuvée par les parties contractantes. Cette convention séparée ne pourra être annulée ni modifiée sans l'assentiment des signataires du traité général. La clôture du détroit admettra l'exception applicable aux stationnaires mentionnés dans l'article précédent.

4° POPULATIONS CHRÉTIENNES SUJETTES DE LA PORTE.

» Les immunités des sujets rajas de la Porte seront consacrées sans atteinte à l'indépendance et à la dignité de la couronne du Sultan. Des délibérations ayant eu lieu entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Sublime Porte, afin d'assurer aux sujets chrétiens du Sultan leurs droits religieux et politiques, la Russie sera invitée, à la paix, à s'y associer.

FEUILLETON

LE DERNIER JOUR DE FRASCATI.

(Suite.)

Ici les larmes finirent par gagner la jeune fille brisée par tant de leçons, et elle se laissa tomber à genoux, comme Charles autrefois, renversant sa divine tête blonde contre la rude écorce, laissant errer devant elle son regard éploré, et, sans songer davantage à retenir l'explosion de son désespoir, s'écria du fond du cœur :

— Oh ! comme Dieu m'a punie de m'avoir fierté !

— Nous ferons la noce aux Vendanges de Bourgogne, loin des importuns, sans faste et sans bruit. Quelles sont vos invitations ?

— Mais... quelques personnes... un oncle... deux tantes... un ou deux amis...

— Ayez la bonté de me donner les noms de ces personnes et leur adresse... Je me charge de ces détails... Je vous laisse la mairie, l'église, le notaire... Tout ce qu'il y a de plus ennuyeux... J'écrirai aujourd'hui même à Abbeville. Ma mère et mon frère arriveront le 3, dans la rotonde de la diligence... ils partiront la veille au soir pour économiser un dîner... Pauvres gens !

Julie déploya un large foulard usé par une cataracte de larmes, et plongeant son visage dans les cent plis de ce consolateur des afflictions. Le cœur du jeune homme fut serré.

— Madame, dit-il avec une voix composée de tous les éléments de l'émotion, croyez bien que je n'abandonnerai jamais vos parents : votre mère sera ma mère ; votre frère sera mon frère, et avec de l'économie, nous pourrions tous vivre ensemble aisément.

— Ah ! c'est que l'économie est une triste chose, dit Julie avec un soupir. A choisir un défaut domestique, j'aimerais mieux la prodigalité. Il est si cruel de liarder !

— Oui ; mais la nécessité...

— Oh ! dès qu'il y a force majeure, on ne balance plus. Felicien, nous ménagerons nos petits revenus, et tout marchera bien ; je crois... Mon Dieu ! je rougis vraiment de traiter ces questions bourgeoises. Hélas ! que faire ? Notre âme est haute et notre fortune basse. Pardonnez-moi tous ces prosaïques détails... il me serait si doux d'habiter un palais avec vous, de semer l'or à pleines mains, de me couvrir de diamants pour vous plaire, d'épuiser tous les bazars de Dublin, de Lyon, de Bagdad et de M^{lre} Delille, rue de Grammont ! Quels charmes pour moi si je pouvais dire à mon époux. Je vous remercie de m'avoir donné la richesse d'une reine, et d'avoir mis une mine d'or à mes pieds ! maintenant, je veux vous récompenser à mon tour. Venez, ô mon époux ; laissons Abbeville et ses ennuis, allons acheter le palais Durazzo, ou la villa Barbaia du Pausilippe. Nouvelle Cléopâtre, je vous promènerai sur le golfe, dans un lit de roses, au milieu d'un nuage de parfums, avec un cortège de jeunes Italiennes, chantant le chœur du second acte de la Sé-

miramide. Venez, je vous sourirai, comme Amphitrite, dans quelques grottes d'azur, quand vous irez cueillir les pommes d'or à Sorrente ; et, à notre retour, après le coucher du soleil, nous aurons un festin babylonien, servi sous la colonnade, avec cent convives drapés de soie, selon l'école de Venise, avec cent cinquante esclaves maures, de l'ébène le plus poli, et deux bandes de musiciens, l'une sur des gondoles, l'autre sous les oranges dans la nymphée du jardin !

Le candide Felicien était dans une exaltation haletante, et ses yeux s'arrondissaient démesurément. La jeune femme fit une pose, laissa tomber sa tête avec nonchalance, comme après la chute d'une illusion ; puis, exhalant deux ou trois soupirs, elle ajouta avec un grand sérieux mélancolique : — Oui, Monsieur, oui, je sens que j'étais née pour être riche, et j'ose vous affirmer qu'une immense fortune me trouverait toujours disposée à la recevoir : le ciel m'est témoin si je dis vrai. Pourtant j'aurai le courage de ma position. Nous jouirons de cinq cents francs de revenu par mois, à peu près 17 francs par jour. Mettons cent francs par mois pour le loyer ; il nous reste net quatre cents francs. A peine si je dépense cinquante louis par an pour ma toilette, et la moitié pour ma femme de chambre. Nous consacrerons le superflu à une nourriture saine et peu abondante. La Providence nous aidera.

— Oui, la Providence nous aidera, dit Felicien, comme un écho stupide tombé du sommet d'une roche dans un

» Les puissances belligérantes se réservent le droit qui leur appartient de produire, dans un intérêt européen, des conditions particulières en sus des quatre garanties. »

On écrit de Sébastopol le 24 décembre au *Daily-News* du 8 janvier : Un des cinq fameux bassins secs du faubourg de la Karabelnaïa, à Sébastopol, a été démoli par les ingénieurs français, le 22, à 2 heures de l'après-midi, par l'explosion de mines ; le bassin a été complètement détruit. Ce n'est plus qu'un monceau de ruines. Les Français détruiront encore un autre bassin. On a toujours tout préparé pour la destruction des autres. Il a été employé pour cette destruction un peu plus de 2,000 livres anglaises ou 1,000 kilogrammes français de poudre. L'explosion des mines française a eu lieu par le moyen de trainées de poudre et de fusées. Au bruit de l'explosion, les Russes se sont mis à tirer dans la direction de la Karabelnaïa, d'une manière formidable, espérant atteindre quelque détachement de troupes. Cette attente a été déçue. Dans 8 jours, les Anglais feront sauter les trois bassins dont la destruction leur est confiée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Berlin, 9 janvier. — D'après la *Gazette de Königsberg*, la Russie aurait décliné la médiation de l'Autriche et accepté celle de la Saxe.

» On annonce de Vienne que le comte Nesselrode a déclaré que les propositions du 22 décembre ne portaient aucun caractère absolu, et que la Russie admettait des modifications. »

« Berlin, 10 janvier. — Le gouvernement danois vient d'adresser une circulaire à tous les gouvernements étrangers, dans laquelle il décline toute solidarité avec le traité suédois du 21 novembre, et où il renouvelle son intention bien formellement arrêtée de conserver une stricte neutralité. »

« Hambourg, 10 janvier. — On parle d'une circulaire que la Suède aurait adressée aux gouvernements européens, circulaire dans laquelle cette puissance déclarerait que, malgré le traité du 21 novembre, sa neutralité pendant la guerre sera maintenue. »

FAITS DIVERS.

Nous empruntons à la *France d'Outre-Mer* du 7 décembre la curieuse notice qu'on va lire sur une découverte archéologique faite à la Martinique :

« Dans une pièce de terre de l'habitation Perrinelle, située au bord de la mer, en fouillant un trou pour aller chercher la veine de terre rouge destinée à être mêlée à l'engrais, on vient de découvrir une innombrable quantité de débris de poteries dont l'origine paraît remonter à une antiquité très-ancienne. »

» Ces débris, de différentes sortes, semblent affecter, les uns des formes d'amphores, les autres, c'est le plus grand nombre, celles de vases plus ou moins plats, d'un diamètre démesurément grand. On y remarque encore des anses, des becs, etc. Quelques coquilles fossiles s'y rencontrent. Ce sont

principalement celles appelées *cornes de lambis*; mais elles sont arrivées à un tel état de décomposition, qu'en les touchant elles tombent en poussière blanche. »

» Quelle antiquité peut-on assigner à ces restes d'une civilisation dont la tradition ne nous a laissé aucun souvenir ? Pour résoudre cette question, il faut d'abord considérer les couches du terrain qui nous occupent ; elles sont disposées ainsi :

» Au-dessus de la terre rouge qui paraît être le sol primitif (du moins le sol existant à l'époque de la première grande éruption qui forme la montagne Pelée) règne un lit de ponces d'environ trois pieds de hauteur, produit par cette première éruption. Le volcan paraît s'être alors reposé plusieurs siècles, pendant lesquels s'est formée une couche noire de terre végétale qui est un véritable terreau. S'il est vrai, comme l'affirme Buffon, qu'il faut un siècle pour élever d'un pouce la couche de terre végétale, et si l'on admet que cette règle puisse être appliquée à nos climats, on pourra juger du temps qu'il a fallu pour condenser cette couche, qui a environ deux pieds et demi. Au-dessus de ce terrain s'étend la deuxième couche de ponces. Elle a été produite, selon M. Moreau de Jonnés, par la dernière éruption qui s'est fait jour par le cratère le plus récent de la montagne, appelé l'*Etang-Sec*. Vient en dernier lieu la terre végétale qui forme le sol actuel.

» Les débris se trouvent dans la couche végétale intermédiaire, et proviennent d'un peuple qui a habité notre pays entre les deux grandes époques des phénomènes volcaniques qui l'ont bouleversé ; époques distantes l'une de l'autre de vingt à trente siècles peut-être. Quel est ce peuple ? Aucune tradition ne nous en révèle l'existence. Les Caraïbes n'en ont point parlé lors de la découverte de l'île. Comment l'auraient-ils fait, si eux-mêmes ne se sont établis ici que fort longtemps après le dernier cataclysme qui a détruit leurs prédécesseurs ?

» A l'inspection de ces fragments de poteries, un de nos compatriotes, éclairé et compétent en cette matière, car il exploite avec succès l'un de nos premiers établissements en ce genre d'industrie, a reconnu que le peuple qui les a confectionnés était déjà parvenu à un certain degré d'avancement dans l'art céramique. Les formes sont régulières ; la composition renferme un mélange de sable à l'intérieur ; et cependant la cuisson paraît avoir été faite au soleil.

» Il est à remarquer que ces débris ne se retrouvent plus dans la même couche, en remontant à peu de distance vers l'intérieur.

» Le séjour de ces anciens insulaires paraît avoir été choisi de préférence sur les petits tertres qui s'élèvent près du bord de la mer. Là, à l'abri des ras de marée, ils pouvaient se livrer plus facilement à la pêche, qui, dans nos mers tranquilles, devait être, à cette époque, d'une merveilleuse abondance. Avaient-ils un autre motif, la crainte des serpents, pour ne pas s'aventurer dans les forêts vierges qui couvraient alors toute l'île et qui devaient fourmiller de ces reptiles ? Nous devons le penser ; car le docteur Ruz, qui a publié une si intéressante monographie du trigonocéphale, n'a point assigné l'époque de son invasion dans le pays ; et comme, sur toute la surface du globe, il n'existe

qu'à la Martinique et à Sainte-Lucie, il est probable que son origine est aussi de la plus haute antiquité. L'archéologie ni la géologie de notre île n'ont malheureusement jamais été bien étudiées. Nous avons entendu parler de haches en pierre et de quelques autres instruments qu'on attribuait aux Caraïbes, et qui ont été trouvés dans les fouilles, principalement au quartier de la Basse-Pointe, sans qu'on ait pris soin de constater à quelle profondeur et surtout dans quel gisement.

» Tout récemment, en creusant le tunnel du Carbet, on a trouvé au bord de son ouverture, du côté sud, une maçonnerie qu'aucun individu de la génération présente ne se souvient d'avoir vue, et qui servait probablement à une sorte de chaussée pour faciliter le passage de ce côté de la mer, avant que le chemin supérieur eût été établi.

» M. Moreau de Jonnés parle d'un autel bâti au sommet de la montagne Pelée, et dont il a trouvé encore les débris lors de l'ascension qu'il y fit en 1818.

» Il serait à désirer que des personnes qui ont des notions pareilles sur l'histoire de notre sol voulussent bien les rendre publiques et les consigner dans les journaux, qui seront pour l'avenir les annales du pays. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

« Un conseil de guerre s'est réuni aujourd'hui aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur. Il est ainsi composé :

» L'Empereur,
» Le prince Jérôme Napoléon, le duc de Cambridge, le prince Napoléon, lord Cowley, l'amiral sir Ed. Lyons, l'amiral Dundas, le major-général sir Richard Ayrey, le major-général sir Harry Jones, le général comte de la Marmora, le maréchal Vaillant, le comte Walewski, le général Canrobert, le général Bosquet, le général Niel, le général de Martimprey, l'amiral Hamelin, l'amiral Jurien de la Gravière, l'amiral Penaud.

» Ce Conseil n'est point chargé d'arrêter le plan de la prochaine campagne ni de délibérer sur les considérations politiques qui pourraient faire préférer un plan à un autre ; son objet est seulement d'éclairer les gouvernements alliés sur les diverses combinaisons militaires qui peuvent être adoptées, de prévoir toutes les éventualités et d'en régler les exigences.

» Formé, en grande partie, de généraux expérimentés, qui, presque tous, ont pris une glorieuse part aux opérations accomplies en Orient et dans la Baltique, le conseil de guerre ne peut émettre que des avis mûrement réfléchis et des propositions éminemment utiles pour le meilleur emploi des forces de terre et de mer que préparent les Puissances occidentales. »

CHRONIQUE LOCALE.

Nous annonçons, jeudi dernier, la présence en notre ville de M. Teyssier, l'inventeur d'une méthode de dessin industriel, à l'aide de laquelle,

vallon. Notre jeune homme en était à son premier amour ; le langage ordinaire de Julie lui paraissait toujours étrange et dépourvu de logique et de naturel ; mais dès qu'il ouvrait la bouche pour demander à la belle veuve quelques explications, celle-ci changeait brusquement de ton, et se faisait à volonté si séduisante avec un sourire et un regard de vertu éteinte, que l'interrogation commencée expirait dès la première syllabe sur les lèvres du naïf amant. De sorte que Félicien quittait toujours l'hôtel garni avec le regret de n'avoir pas approfondi ce caractère mystérieux.

— Maintenant, dit Julie, vous aurez la bonté de ne me faire que de courtes et rares visites jusqu'au 6 janvier. On jase beaucoup de nous dans la rue Saint-Lazare, rue très-susceptible, comme vous le savez. Ce matin, j'attends quelques visiteurs, et vous me permettrez de vous quitter pour prendre un costume plus décent. A propos, vous ne me l'avez pas souhaitée bonne et heureuse. Monsieur de Saint-Nérée, vous commencez l'année par une distraction.

Elle se pencha gracieusement vers Félicien, qui l'embrassa du bout des lèvres, comme s'il eût craint de se brûler. On se sépara.

Un perpétuel rendez-vous à onze heures, dans les galeries de l'Opéra, était convenu entre de Vaudreuil et Félicien. De Vaudreuil avait inventé cette maxime : L'exactitude au rendez-vous est la première vertu de l'homme. Aussi, le marchand de gravures de la galerie

avait nommé de Vaudreuil M. Onze-Heures. Au coup de l'horloge du chapelier, ce jeune vieillard tombait du ciel devant la gravure du *Festin de Balthasar*, qu'il buvait en guise d'absinthe avant le déjeuner.

Félicien accusa sa montre de mensonge, en voyant cette fois le *Festin de Balthasar* isolé dans sa vitre, et privé de la contemplation habituelle de M. de Vaudreuil : Que se passe-t-il donc dans la nature ? se dit-il à lui-même d'une voix transposée du majeur à la sourdine. Et il se mit à errer comme une ombre du Styx, demanda de Vaudreuil du regard à tous les cabriolets qui versaient un consommateur au café Doux, à tous les vitrages qui s'ouvraient aux boutiques, à toutes les issues ténébreuses qui annonçaient un passant, invisible encore, par un bruit de pas rapides comme on en fait quand on court tardivement à un rendez-vous. Hélas ! jamais de Vaudreuil n'arrivait ! Bien des heures devaient s'écouler avant que nos deux héros fussent réunis.

Le second rendez-vous de la journée était fixé à six heures. Félicien, las de regarder les cristaux, les estampes, les foulards, et tout l'ameublement des deux galeries, s'enfonça dans le cabinet de lecture, prit le *Moniteur* avec trois suppléments, et pria la dame des journaux de le réveiller à six heures précises du soir.

Oh ! cette fois, de Vaudreuil fut exact comme une aiguille de Breguet. Mais qu'il est donc changé ! Combien il est différent de ce Vaudreuil, si bien brossé toujours,

comme un domestique de Londres. La pluie avait mis en dissolution son chapeau et ses bottes ; il n'avait qu'un pantalon, et levait la main qui était nue vers le ciel.

— Ah ! s'écria-t-il avec une voix de drame, ah ! mon cher Félicien, que vous êtes étourdi ! mon Dieu ! que vous êtes étourdi !

La bouche de Félicien était ouverte, mais sa langue paralysée n'avait point de mots à sa disposition.

— Comment ! je parie que vous n'avez point songé à votre dette de cette nuit ! ajouta de Vaudreuil.

— J'ai fait une dette cette nuit ! dit Félicien ébahi avec une voix de somnambule.

— Ah ! par exemple, ceci est trop fort ! N'avons-nous pas emprunté un billet de cinq cents francs, qui vous en a rapporté cent mille ?

— Oh ! le billet ! Oui, oui, c'est juste. Certes, je ne l'ai pas oublié.

— L'avez-vous remboursé, Félicien ?

— Moi ! Comment puis-je le rembourser ? Je ne connais pas la personne qui me l'a prêté.

— Ah ! Et moi, donc, la connais-je ? Mais s'il eût fallu fouiller Paris et ses faubourgs, à pied, de numéros en numéros, d'étage en étage, je l'aurais fait, la besogne aurait-elle duré dix ans. C'est que, mon très-jeune ami, vous ne savez pas ce que c'est qu'une dette de jeu, surtout quand on a gagné ! Ce qu'il y a de plus sacré au monde ! de plus sacré !

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION VOLONTAIRE, A laquelle les étrangers seront admis, SUR LA MISE A PRIX DE 79,500 FR. De la Propriété

Appelée **GRAND-BOIS**, Ci-près désignée, Dépendant de la succession de M^{me} veuve LORY HUARD, savoir :

LA PROPRIÉTÉ DE **GRAND-BOIS**, Située commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, près Saumur, consistant en :

1^o Bâtimens d'habitation et vastes bâtimens d'exploitation, cour, jardin, écuries aux chevaux, aux bœufs et aux vaches, toits à porcs, pigeonnier, et autres servitudes, le tout d'une superficie de . . . h. 43 a. 50 c.

2^o Quatre hectares 82 ares 49 centiares de pré. 4 82 49

3^o Et 21 hectares 35 ares 32 centiares de terre labourable, affiés de ceps et d'arbres fruitiers. 21 35 32

Le tout formant un seul ensemble de la contenance de . . . 26 h. 61 a. 31

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, le mardi 15 janvier 1856, à midi.

Les enchères seront de 500 fr. On adjugera après une seule enchère.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e DION, notaire à Saumur.

On donnera les plus grandes facilités pour les paiements des prix. (665)

10,000 fr.

A placer en viager, sur une tête de 60 ans.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (711)

A CÉDER

UN FONDS DE ROUENNERIE ET DRAPERIE EN GROS.

S'adresser à MM. MORICEAU et DALLOUX. (669)

A VENDRE

La FERME de la **GUINAIRIE**, Située commune de Vivry, et par extension sur celle d'Allonnes.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (25)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 10, successeur de M. Jahan.

VENTE

PAR LICITATION, Aux enchères publiques,

- 1^o D'UNE MAISON et dépendances, situées à Presle, commune de Distré, et de DIVERS IMMEUBLES, terres et vignes, situés communes de Distré et de Rou-Marson;
- 2^o D'UNE MAISON, située à Saumur, rue du Relais;
- 3^o D'UNE MAISON, située rue de Fenet;
- 4^o D'UNE AUTRE MAISON, rue Duplessy-Mornay;
- 5^o De la nu-propriété D'UNE MAISON, rue des Boires.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur, le dimanche 20 janvier 1856, à midi, pour les biens situés communes de Distré et de Rou-Marson, et le mardi 22 janvier 1856, à midi, pour les biens situés à Saumur.

(Voir pour les détails le numéro du 1^{er} janvier 1856.)

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856, MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur. S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

VENTE

Par Adjudication volontaire,

Le dimanche 13 janvier 1856, à midi, En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans,

De DEUX MAISONS neuves contiguës, Situées à Saumur, Rue du Portail-Louis,

La première, n^o 22, occupée par M. Besson, menuisier, composée d'une boutique, arrière-boutique, cour, cave, corridor, deux étages, greniers.

La deuxième, n^o 24, occupée par M. Guignon, marbrier, composée d'une boutique, arrière-boutique, cour, cave, corridor, deux étages et grenier.

Un autre corps de bâtiment, au fond de la cour, composé d'une cave, rez-de-chaussée, premier étage et grenier.

Et un autre corps de bâtiment, aussi dans la cour, composé de deux magasins, et de deux greniers.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e DION, notaire.

VOITURE

DE SAUMUR A ANGERS,

d'Angers à Saumur,

Partant tous les jours : de Saumur à 7 heures du matin;

D'Angers à 4 heures du soir.

Trajet en 4 heures.

PRIX : 2 FR. 25 CENT.

Bureau, à Saumur, hôtel de Londres, à Angers, chez MM. BERTIN, près le Pont. (26)

PERLES D'ÉTHÉR DU D^r CLERTAN.

MENTION HONORABLE, EXPOSITION 1855. — Ce nouveau moyen d'administrer l'Éther est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

En portant l'Éther directement dans l'estomac, sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse. — Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 48; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-Loire, Guy, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HO-SARD, ph.; Cholet, Bontemps, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (24)

COMPTOIR VINICOLE ET COLONIAL DE LA GIRONDE

CHOCOLAT DE L'INFANTE

FABRIQUE DE CHOCOLATS ESPAGNOLS

B. DELPUGET et SAZIAS jeune, propriétaires-gérants à Bordeaux.

Ce Chocolat se trouve seulement à Saumur, chez MM. MORIN et MAILLET, négociants-épiciers, rue Beaurepaire, inutile de le demander ailleurs à Saumur; l'excellence de ce produit dispense de tout éloge et de toutes réclames. (694)

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PÉRISSE FRÈRES

A PARIS, rue Saint-Sulpice, 50. — A LYON, Grande-Rue-Mercièrre, 49.

Année 1856.

50 centimes.

ALMANACH RELIGIEUX

(1^{re} année) POUR 1856 (1^{re} année)

CONTENANT :

CALENDRIER SPÉCIAL, avec 2 et 3 saints par jour et les noms usuels dérivés des noms de saints.

GOVERNEMENT DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE. Le Sacré Collège. — Cardinaux. — Episcopat français. — Ministère des cultes, etc.

VIE DE LA SAINTE VIERGE MARIE, avec gravures.

LA GUERRE D'ORIENT. Les causes. — La guerre. — Mort chrétienne du maréchal Saint-Arnaud. — Les Sœurs de charité en Orient. — Dévouement des aumôniers. — Les Soldats français devant le respect humain. — Prise de Sebastopol. (6 gravures)



SUITE DU CONTENU :

L'EXPOSITION UNIVERSELLE et des beaux-arts (5 gravures)

VIE DE SAINT NAPOLEON et de ses frères, natis de Corse, martyrs à Rome.

LITTÉRATURE. Les deux Croix, nouvelle par Balleydiér.

POÉSIE. Les catacombes de Rome.

MUSIQUE. Hymne au Saint-Esprit, paroles du R. P. Petitot, musique de J. Tariot.

ANECDOTES. Pensées morales.

Un joli volume avec Gravures et Couverture en couleur.

PRIX : 50 CENTIMES.

En cette ville, chez M. GAULTIER, libraire; dans toutes les librairies religieuses; dans les localités sans libraire auprès des colporteurs. Et chez l'éditeur BOUSSIAUX, rue du Jardinet, 5. — (Il y a des exemplaires estampillés pour la vente à la porte des églises).

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

En mairie de Saumur, le